

## Les points de vue adoptés par la comptabilité nationale.

### Les trois points de vue

Ce petit chapitre vise à poser quelques principes simples qui serviront de guide pour comprendre quelle logique sous-tend le système de comptabilité nationale.

*Principe : Conceptuellement, la comptabilité nationale commence par déterminer la valeur monétaire de la richesse créée par l'homme dans l'ensemble de l'économie puis l'étudie selon trois points de vue que l'on peut exprimer par trois questions :*

- Comment cette richesse a-t-elle été utilisée, c'est-à-dire a-t-elle été détruite au cours de la période étudiée ou a-t-elle été conservée pour être utilisée au cours des périodes ultérieures ?
- Qui possède la richesse produite, à qui est-elle distribuée ?
- Sous quelle forme se présente cette richesse ?

Ce principe définit les différents points de vue adoptés par la comptabilité nationale, ce ne sont pas les seuls possibles mais ce sont eux qui déterminent ce qu'est effectivement le système de comptabilité nationale et qui servent de fil directeur aux différentes définitions qui le précisent.

*Principe : La cohérence conceptuelle entre ces trois approches est assurée par une démarche qui va du général vers le particulier.*

En effet, en définissant d'abord la création de richesse au niveau global puis en l'analysant selon différents points de vue on se donne toutes les chances de maintenir la cohérence des différentes définitions.

### Les trois catégories fondamentales

*Principe : La comptabilité nationale va décrire l'économie en utilisant trois catégories fondamentales : les opérations, les agents économiques, la nature de la richesse. Les comptes sont obtenus en croisant deux, ou parfois trois, catégories.*

Comme exemple d'opérations on peut citer la production, la consommation des ménages, la rémunération des salariés. Les entreprises, les ménages, les administrations publiques sont des exemples d'agents économiques. La richesse peut prendre des formes multiples, par exemple des produits, des terrains de la monnaie ou d'autres actifs financiers.



Ces trois catégories permettent de mettre en œuvre les trois points de vue retenus par le premier principe.

*Principe : Comme il n'est pas possible de suivre tous les agents et toutes les opérations individuellement, il est nécessaire de procéder à des agrégations. Les comptes nationaux reposent donc sur trois nomenclatures associées aux trois catégories définies au principe précédent.*

Ces nomenclatures doivent être établies pour répondre aux besoins des utilisateurs.

*Principe : La comptabilité nationale étant une comptabilité tous les comptes doivent être équilibrés.*

L'équilibre des comptes est assuré par le fait qu'ils correspondent à l'analyse d'une même grandeur selon deux points de vue différents.

**Ce texte n'engage que son auteur : Francis Malherbe**